

LE CANADIEN

INDUSTRIE, PROSPERITE ET UNION.

ST. CHARLES VILLAGE DEBARTZCH.

VOL. I. }

JEUDI, 5 SEPTEMBRE 1833.

{ NO. 28.

HISTOIRE DU CANADA.

(SUITE.)

Effrayés de ces atrocités ceux des habitans que les intérêts de leur négoce avaient appelés dans la colonie, portèrent ailleurs leur activité. Le désespoir fit abandonner plusieurs riches plantations par leurs propriétaires; le reste vécut sous l'oppression et dans la misère. Sans quelques liaisons furtives avec l'Anglais qui navigue sur le Mississipi, dont il possède et enrichit une des deux rives, ces malheureux habitans n'auraient connu aucun débouché pour leurs productions; ils n'auraient eu aucune voie pour se procurer les premiers besoins. Leur destinée devait avec le temps, devenir un peu moins fâcheuse, et parce que les communications de l'Espagne avec ses colonies ont été débarrassées de beaucoup d'entraves, et parce qu'il a été accordé aux îles françaises la liberté de tirer de cette grande province, sur leurs propres navires, des bois et des subsistances. Cependant, la cour de Madrid avait dans le nouvel hémisphère tant d'autres intérêts plus grands, qu'on pouvait prédire qu'elle ne s'occupera jamais bien sérieusement des prospérités de la Louisiane.

Voyons quel a été le sort du Canada, qui a ainsi changé de métropole.

Cette vaste contrée s'était trouvée, à l'époque de la pacification d'Utrecht, dans un état de faiblesse et de misère inconcevable. C'était la faule des premiers français qu'on avait vu s'y jeter plutôt que s'y établir. La plupart s'étaient contentés de courir les bois. Les plus raisonnables avaient essayé quelques cultures, mais sans choix et sans suite. Un terrain où l'on avait bâti et semé à la hâte, était aussi légèrement abandonné que défriché. Cependant les dépenses que faisait la métropole dans cet établissement, et le commerce des pelleteries, donnèrent, par intervalle, quelque aisance aux habitans; mais ils la perdirent bientôt dans une suite de guerres malheureuses. En 1714, les exportations du Canada ne passaient pas cent mille écus. Cette somme, jointe à celle de trois cent cinquante mille livres que le gouvernement y versait chaque année, était toute la ressource de la colonie pour payer les marchandises qui lui venaient d'Europe. Aussi en recevait-elle si peu, qu'on était généralement réduit à se couvrir de peaux, à la manière des sauvages. Telle était la déplorable situation du plus grand nombre des vingt mille Français qu'on comptait dans ces régions immenses.

Le bon esprit qui se répandit alors dans une grande partie du globe, tira le Canada de l'engourdissement où il avait été si long-temps plongé. On voit par les dénombrements de 1751 et de 1758, qui ont donné à peu près les mêmes résultats, que la population s'y éleva à quatre-vingt-onze mille âmes, indépendamment des troupes régulières, qui furent plus ou moins multipliées, selon les circonstances.

Ce calcul ne comprenait pas les nombreux alliés, répandus dans un espace de douze cents lieues de long, sur une assez grande largeur, ni même les seize mille Indiens domiciliés au centre ou dans le voisinage des habitations françaises. Les uns ni les autres ne furent jamais sujets: au milieu d'une grande colonie européenne, les moindres peuplades gardaient leur indépendance. Tous les hommes parlent de la liberté; les sauvages seuls la possèdent. Ce n'est pas simplement la nation entière, c'est l'individu qui est vraiment libre; le sentiment de son indépendance agit sur toutes ses pensées, sur toutes ses actions; il entrerait dans le palais d'un despote de l'Asie, comme dans la cabane d'un laboureur, sans être ébloui ni des richesses, ni de la puissance: c'est l'espèce, c'est l'homme, c'est son égal qu'il aime et qu'il respecte; il ne pourrait que haïr un maître et le tuer.

Une partie des habitans de la colonie française était concentrée dans trois villes. Québec, capitale du Canada, est à quinze cents lieues de la France, et à cent vingt lieues de la mer. Bâtie en amphithéâtre sur une péninsule formée par le fleuve St. Laurent et par la rivière St. Charles, elle domine de vastes campagnes qui l'enrichissent, et une rade très-sûre, ouverte à plus de deux cents vaisseaux; son enceinte est de trois milles; les eaux et les rochers en couvrent les deux tiers, et la défendent encore mieux que les fortifications élevées sur les remparts qui coupent la péninsule. Ses maisons sont d'une assez bonne architecture; on y comptait environ dix mille âmes au commencement de 1759 c'était le centre du commerce, et le siège du gouvernement.

La ville des Trois-Rivières, bâtie dix ans après Québec, et située trente lieues plus haut, dut sa naissance à la facilité que les sauvages du nord devaient y trouver pour faire leurs échanges: mais cet établissement, qui fut brillant dans son origine, n'a jamais pu posséder sa population au-delà de deux mille habitans, parce que le commerce des pelleteries ne tarda pas à se détourner de ce marché, pour se porter tout entier à Montréal.

C'est une île longue de dix lieues, large de quatre au plus, formée par le fleuve St. Laurent, soixante lieues au-dessus de Québec. De tous les pays qui l'environnent, il n'en est point où le climat soit aussi doux, la nature aussi belle, la terre

aussi fertile. Quelques cabanes qui s'y étaient comme formées au hasard en 1640, se changèrent en une ville régulièrement bâtie et bien percée, qui contenait quatre mille habitans. Elle fut d'abord exposée aux insultes des sauvages: mais on l'entoura d'une mauvaise palissade, et bientôt d'un mur crénelé d'environ quinze pieds de hauteur. Elle dégénéra, lorsque les incursions des Iroquois obligèrent les Français de jeter des forts plus loin, pour s'assurer du commerce des fourrures.

Les autres colons qui n'étaient point renfermés dans les remparts de ces trois villes, n'habitaient point de bourgades; mais ils étaient épars sur les rives du fleuve St. Laurent; on n'en voyait point auprès de son embouchure. Le terrain y est montagneux, stérile, et ne laisse pas mûrir les grains. Les habitations commençaient, au sud, cinquante lieues, au nord, vingt lieues plus bas que la ville de Québec; fort éloignées entre elles, et sur des terres d'un médiocre rapport. Ce n'était qu'au voisinage de cette capitale que commençaient les champs vraiment fertiles, mais dont la bonté croissait à mesure qu'on avançait vers Montréal. Rien de plus délicieux à voir que les riches bordures de ce long et vaste canal. Des bois jetés çà-et-là, qui décoraient des montagnes chevelues, des prairies couvertes de troupeaux, des champs couronnés d'épis, des ruisseaux qui se perdaient dans le fleuve, des églises et des châteaux que l'on découvrait de distance en distance au travers des arbres: tout cela formait une continuité de paysages que l'œil ne se lassait pas d'admirer. Ce spectacle touchant ne s'étendait pas loin de la rivière; et voici pourquoi.

Lorsque le ministère de France entreprit de former un établissement dans le Canada, il donna un terrain assez étendu aux hommes actifs ou malheureux qui voulurent s'y fixer; mais comme on introduisit à la même époque, dans cette région, la coutume de Paris, qui ordonne que tous les descendants d'un chef de famille aient une part égale à sa succession, ce domaine fut réduit à rien, ou presque rien, par des partages multipliés dans une longue suite de générations.

Si, comme le bien public l'aurait exigé, les lois eussent assuré l'indivisibilité de la possession au fils aîné, la province aurait pris une autre face. Le père, poussé à l'économie et au travail par le désir de préparer un sort heureux à ses autres enfans, aurait demandé de nouvelles terres, et il les eût couvertes de bâtimens, de troupeaux, de moissons, et y aurait placé sa nombreuse postérité. Les nouveaux propriétaires auraient suivi à leur tour cet exemple d'une tendresse très-bien entendue; et avec le temps, la colonie entière aurait été peuplée et cultivée.

Les avantages de cette politique, qui avaient échappé à la cour de Versailles, la frappèrent enfin en 1755. Elle défendit la division ultérieure de toute plantation qui n'aurait pas un arpent et demi de front sur trente ou quarante de profondeur. Ce régleme ne guérissait pas les plaies de deux siècles d'ignorance; mais il arrêta un désordre qui aurait fini par tout anéantir.

Ce plan d'inégalité dans la répartition des héritages sera regardé par bien des hommes comme un système inhumain et opposé aux lois de la nature: mais il était nécessaire; et d'ailleurs? Un homme qui a terminé sa carrière, peut-il avoir des droits? En cessant d'exister, n'a-t-il pas perdu toutes ses capacités? Le grand être, en le privant de la lumière, ne lui a-t-il pas ôté tout ce qui en était une dépendance? Ses volontés dernières peuvent-elles avoir quelque influence sur les générations qui le suivront? Non. Tout le temps qu'il a vécu, il a joui et dû jouir des terres qu'il cultivait. A sa mort, elles appartiennent au premier qui s'en saisira et qui voudra les ensemençer. Voilà la nature. S'il s'est établi sur le globe presque entier un autre ordre de choses, c'est une suite nécessaire des institutions sociales: leurs lois ont dérogé aux lois de la nature, pour assurer la tranquillité, pour encourager l'industrie, pour affermir la liberté. Ce que les gouvernemens ont fait, ils le feront en droit de le faire encore, lorsqu'ils le jugeront convenable aux intérêts, au bonheur commun des membres qui les composent, et par conséquent d'une manière plus ou moins favorable à tel ou tel individu. Entre les différentes institutions possibles sur l'héritage des citoyens après leur décès, il en est une qui trouverait peut-être des approbateurs: c'est que les biens des morts rentrassent dans la masse des biens publics, pour être employés d'abord à soulager l'indigence, après l'indigence, à rétablir perpétuellement une égalité approchée entre les fortunes des particuliers; et ces deux points importants remplis, à récompenser les vertus, à encourager les talens.

Pour revenir au Canada, la nature elle-même dirigeait les travaux du cultivateur. Elle lui avait appris à dédaigner les terres aquatiques, sablonneuses, celles où le pin, le sapin, le cèdre cherchaient un asyle isolé: mais quand il voyait un sol couvert d'érables, de chênes, de hêtres, de charmes et de merisiers, il pouvait lui demander d'abondantes récoltes de froment, de seigle, de maïs, d'orge, de lin, de chanvre, de tabac, de légumes et d'herbes potagères de toutes les espèces.

(A CONTINUER.)

DE L'ÉDUCATION.

(SUITE.)

Mais j'ai beau raisonner, mes soins sont inutiles: l'avarice est trop marquée au coin de la réprobation, pour croire qu'un père avare soit attentif à l'éducation de ses enfans; les traits les plus vifs de l'éloquence ne sauraient effleurer l'avarice.

Si le bon esprit est un don précieux et d'une ressource merveilleuse dans tous les états où nous nous trouvons, on peut ajouter que son secours ne nous est jamais plus nécessaire et efficace que dans le choix et dans l'usage de nos plaisirs.

Les plaisirs et les affaires partagent la vie de l'homme. Mais si les plaisirs sont nécessaires, ils sont bien dangereux.

Il est certain que les plaisirs innocens sont la félicité de la vie: on ne peut en jouir longtemps sans dégoût, mais on ne peut s'en passer sans contrainte. Je sais que l'imagination fait presque tous nos plaisirs et toutes nos peines, et c'est une raison nouvelle de nous amuser quelquefois. Les sages ont même cet avantage, que leur plaisir est plus durable, parcequ'ils sont réglés; comme leur vie est plus calme et plus tranquille, parcequ'elle est plus innocente.

Je conseille l'usage des plaisirs, mais je ne veux pas qu'on s'en enivre.

Je vous ai fait sentir combien est redoutable ce puissant ennemi que nous avons au dehors, le méchant exemple: vous en avez un au dedans de vous mêmes, qui n'est pas moins à redouter; le penchant de l'amour, passion dominante. Tous les cœurs semblent faits pour la sentir, et tous les plaisirs pour l'introduire dans l'âme. Pour lui, les plus grands hommes deviennent les plus faibles; et, tel est le malheur de la condition humaine, que la sagesse la plus consommée à peine à échapper à l'amour. Le don de vaincre n'est accordé qu'à la défiance de soi-même, et à la fuite de l'occasion.

Préparons nous de bonne heure à l'iniquité des hommes, et attendons-nous aux caprices du sort, si nous ne voulons pas être les dupes des événemens. La fortune est une folle, passons-lui les extravagances. Il est un peu plus difficile de s'accoutumer à l'injustice, mais plus nous souffrons de l'iniquité, plus il est doux de ne les pas commettre.

Une fois dans la carrière de la vie, amassez chemin faisant et par précaution, assez de bon esprit, assez de vertu, pour pouvoir un jour vous familiariser avec la patience, le temps viendra que vous en aurez besoin. Cette prophétie n'est pas réjouissante, mais elle est vraie.

Prevenez toute surprise; faites par prévoyance provision de fermeté; que la réflexion supplée à l'expérience. Les coups prévus blessent moins.

De toutes les injustices auxquelles nous sommes en buttes, il n'en est point qui coûte plus à digérer que celle que nous souffrons de la part des personnes sur qui nous avons plus de droit de compter.

Plus la main qui frappe est chère, plus le coup est sensible; et tel est le malheur de la condition humaine, que ce qui devrait nous procurer les plus grandes douceurs de la vie, est souvent la source de nos chagrins les plus cuisans. La femme la plus vertueuse ne trouve pas toujours un mari raisonnable; l'époux complaisant n'est pas toujours le plus aimé; le père le plus tendre travaille souvent pour de mauvais sujets; et l'ami le plus fidèle trouve quelquefois qu'il ne s'était attaché qu'à un inconstant ou à un ingrat. Dans tous ces cas, recourez à la résignation, armez-vous d'une patience mâle: voilà l'antidote. Mais faut-il souffrir par précaution d'un mal qui peut ne pas arriver? non. Que faut-il donc? s'attendre à tout et ne rien craindre.

Il n'est pas décidé ce qui mettra votre patience à de plus rudes épreuves, ou l'iniquité des hommes, ou l'inflexibilité du sort.

Que celui-là est à plaindre, sur qui le malheur et l'injustice s'acharnent comme de concert. J'ai contre ces deux ennemis, j'ai deux remèdes à vous proposer: tandis que la crise dure méditez la belle maxime d'Horace, (*levius sit patientia*); et si l'on met votre patience à trop d'épreuves, fortifiez-la par cette réflexion du même auteur, (*non si malè nunc, et sic olim erit.*)

Avez-vous dû vous attendre en cette vie à une félicité fixe et complète? Détrompez-vous; le monde n'est pas le paradis terrestre. D'abord en entrant dans le monde, on ne marche que sur des fleurs, tout rit, tout est beau. Encore un pas, et on ne trouve que des épines clairessemées de roses.

L'attachement trop vif aux richesses est de toutes les passions la plus honteuse, la plus tyrannique et la plus nuisible à celui qui en est possédé; c'est le vice le plus deshonorant, et celui qui conduit à plus d'injustices. Un peu plus d'argent n'est pas un moyen aussi sûr, à beaucoup près, pour devenir heureux, que de savoir modérer ses desirs. Vous parviendrez à sauver votre cœur, si vous savez désabuser votre esprit. N'oubliez point ces trois maximes: ce qui est désiré est toujours plus agréable que ce qui est possédé: un homme qui ne désire point une chose, n'est pas

moins heureux que celui qui la possède. Rien de mortel pour un cœur immortel.

Celui-là est presque toujours tout-à-fait heureux, qui sait s'éloigner du tracés des affaires, et cultiver tranquillement le champ de ses pères, qui sait mépriser l'insulte et jouir du nécessaire, et qui, content avec un bien médiocre, voit, à l'abri de la tranquillité et du désintéressement, tous les naufrages qui sont sur la mer orageuse de la fortune.

Heureux, disait Quinault, qui peut être assuré de disposer de son cœur à son gré, Mais plus heureux celui qui dans la solitude, Sans desirs, sans inquiétude Se console d'être ignoré!

Quand la raison est dans tout son plein, quand on réfléchit solidement, et qu'on connaît toute la valeur de l'indépendance; ah! que l'âme est tranquille, que les jours sont beaux, que les nuits sont douces, que la vie coule légèrement.

Gardez-vous de la prodigalité. Elle conduit nécessairement à une mendicité imprévue celui qui s'y laisse emporter; il est bientôt obligé d'avaler la honte d'être à charge aux autres. Le souvenir de sa première situation le déchire à tous momens, chaque besoin de la vie lui fait sentir avec plus de vivacité l'amertume de sa situation présente; et ses besoins, qui se renouvellent tous les jours, sont autant de reproches muets, mais bien convaincans, de l'horreur de sa conduite.

Soyez bienfaisant, libéral; mais défiez-vous de toute libéralité hors de place. Soyez d'une économie bien entendue. Consolerez l'affligé, secourez le malheureux, prônez ou placez le mérite, obligez par le seul plaisir d'obliger, soyez en garde contre les préventions.

Prévenons les regrets, ménageons nous, soyons tempérans; usons mais n'abusons point, l'ivrognerie est un vice deshonorant, gardons-nous-en. Si l'on pensait combien les uns font de sottises, quand ils ont trop bu; combien l'ivresse intéresse la santé, et combien elle dégrade la raison, assurément on serait plus modéré.

Pour être plus heureux, jouissez à tous momens des miracles de la nature, sentez le prix des biens qui vous sont les plus propres, ne vous repaissez point de chimères, qu'une prudence meurtrière n'empoisonne point votre vie, ne comptez ni sur les hommes ni sur la fortune, pesez et modérez vos desirs, jouissez de ce que vous avez, renfermez vous dans votre état, resserrez vous dans la jouissance de ce qui vous appartient, contentez-vous du nécessaire. Si la fortune vous fait part de son casuel, profitez-en; et si après un sourire d'un quart d'heure, si même après des faveurs plus constantes la folle vient à vous tourner le dos, sachez vous retrouver où vous étiez.

Voilà ma morale, et tout le sortilège de ma volupté.

La nature, de concert avec la religion exige de vous tout le respect, toute la tendresse et toute la reconnaissance dont nous sommes susceptibles envers nos pères. Nos pères nous doivent l'éducation et un établissement. Pères de familles prenez bien garde à la vocation et au mariage de vos enfans. Leur établissement est peut-être le point de conduite le plus important pour vous et pour eux.

Vos enfans peuvent vous dire: Songez que vous êtes nos guides, Non les maîtres de notre sort. Je reviens aux devoirs réciproques des pères envers leurs enfans et des enfans envers leurs pères. Les pères et les mères sont, à mon avis plus criminels que leurs enfans, en supposant aux uns et aux autres un éloignement égal à leur devoirs; et voici ma raison. Si les enfans étaient mieux élevés, leurs parens les trouveraient plus respectueux et plus tendres.

Qu'on ne s'y trompe pas, un père et une mère doivent compte à leurs enfans de leur administration et de leur propre conduite; et c'est un vol punissable de retenir aux enfans par négligence ou par avarice la dépense et les soins qui sont dus à leur éducation.

Plin ne connaissait rien de plus important que le choix d'un précepteur. Père avare, une réflexion si sage ne peut rien sur vous. Vous réfléchirez votre chère cassette au mérite de vos enfans. Et moi je vous déclare que votre inattention et votre dureté vous rendent également responsables, et des vices qu'ils contractent, et des vertus qu'ils n'acquerraient pas, faute d'éducation.

Le champ le plus fertile a besoin de culture. Redoublez de dépense, d'attentions et de soins à mesure que l'âge avance.

Les méchans pères font les méchans enfans, et le bon père fait le bon fils. Il est vrai que dans les deux cas la règle n'est pas générale.

Dans les familles, où la vertu et le mérite paraissent comme éternellement substitués, et passent sans s'altérer de génération en génération, quelle source de voluptés ne produit pas l'accomplissement des devoirs de père à l'égard du fils, du fils à l'égard du père. Quel charme pour un bon père de voir son fils, tendrement aimé, répondre respectueusement, toujours tendrement à ses bontés, de le voir par un excellent caractère faire honneur à sa famille et à sa patrie. Quel torrent de délices pour ce fils dont l'âme est marquée au bon coin, de rendre à son père sur ses vieux jours, les mêmes soins qu'il en a reçus dans sa jeunesse!

(A CONTINUER.)

POESIE.

LES ANIMAUX PARLANS.

[CHANT II.]

Continuation.

Au fond des cœurs que ne pouvons nous lire !
Chacun alors paraît ce qu'il est ;
Et nous verrions qu'un sordide intérêt
Est le seul Dieu de tels que l'on admire.
Ils parlent d'or, et pourtant se font jeu
De se moquer et du ciel et des hommes.
Aussi, ma foi, dans le siècle où nous sommes,
De beaux dehors m'en imposent fort peu.

Le renard seul eut, dans cette occurrence,
Certains soupçons de leur traité secret.
Peut-être eût-il quelque vent du projet,
Je n'en sais rien. En ce monde, je pense,
Nul animal comme lui n'est adroit ;
Il voit souvent ce qu'aucun n'aperçoit.
Et le voilà dans cette conjoncture,
Qui, sans mot dire, immobile et l'air doux,
L'oreille au guet, le regard en dessous,
Laisse arriver la fin de l'aventure,
Vient en guettant si d'uchien, son rival,
Les hauts projets trouveront bien ou mal.

Mais celui-ci, reprenant la parole.
Peuple animal, sage, haut et puissant,
Onc il ne fut de sujet moins frivole.
C'est, pour le coup, qu'un examen prudent
Doit nous guider dans ce choix important.
Point n'oublions qu'une pareille affaire,
Faites une fois, ne peut plus se refaire,
Les droits divers des nobles prétendants
Examinés et mis dans la balance,
Il en reste un qui, sur ses concurrences,
Doit de tout point avoir la préférence.
Ses qualités sont brillantes, son nom
Imprime seul respect, obéissance :
Vous m'entendez et nommez le lion.

Pour en parler d'une digne manière,
Je n'irai point, louangeur ennuyeux,
Vanter en lui ce qui ne plait qu'aux yeux :
Sa belle queue et sa riche crinière,
Et cœtera ; tout ce luxe apparent,
Et tous ces dehors que les sots présentent tant,
Que prouvent-ils ? Que celui qui les cite
Ne peut citer que ce faible mérite.
Rien je le sais : qu'on ose seulement
Lever les yeux sur sa noble figure,
On trouve un Roi donné par la nature.
Mais je présente à votre jugement
Des qualités de bien autre importance
Qu'appréciera votre haute prudence.
Est-il quelqu'un d'assez peu de savoir,
Si dénué de bon sens, qu'il ignore
Du fier lion la force et le pouvoir ?
Tout ici bas le respecte et l'honore.
Eh ! parmi nous, en est-il par hazard,
Bien qu'animal vaillant et téméraire,
Qui du lion ne craigne la colère,
Ou puisse même affronter son regard ?
Ne voit-on pas comme lièvres timides,
A ses accents fur les plus intrépides,
Quand tout à coup sa rugissante voix
Ébranle au loin la profondeur des bois ?
Chacun alors, regagnant son repaire,
Se cachera au centre de la terre.
De son grand cœur la magnanimité,
Chez les puissans cette vertu si rare,
A ce seigneur défend d'être barbare ;
Tout au contraire, atteste sa bonté
De l'être faible il protège la vie ;
Et si parfois les grands il humilie,
Vainqueurlement, il pardonne aux vaincus.
Bref il soutient que de tant de vertus
Seigneur lion présente l'assemblée,
Qu'on ne saurait balancer davantage
A proclamer maître des animaux
Un animal qui n'a point de rivaux.

Jusqu'à présent, le chien, on peut le dire.
Très bien parlait, mais un désir maudit
Poussait le drôle à montrer de l'esprit ;
Coupable envie et funeste délire,
Que, trop souvent, suit un regret amer,
Et que le chien manqua de payer cher.
Je suis fort loin d'approuver l'ironie ;
Si son usage est parfois de saison :
C'est quand on sent le défaut de raison :
On peut alors passer la raillerie.
Mais, hors ce cas, user d'un tel moyen,
Et méchamment n'employer la satire
Que dans le but, le seul but de médire.
C'est très mal fait, et j'en blâme le chien.

Ce chien hargneux, à l'humeur brusque et
[vive,
Sur l'éléphant lançant une invective :
Voyez dit-il, cet animal géant ;
Fut-il jamais être plus indolent ?
Qu'est-ce, sinon une stupide bête
Au corps informe, et dont la lourde tête,
Vide à la fois et de sens et d'esprit,
En végétant ne pense ni n'agit ?
Dirait-on pas quelque grosse baleine,
D'os et de chair bizarre entassement ;
Masse engourdie, et dont le mouvement
Aux meilleurs yeux se manifeste à peine ?
En contemplant cet énorme avorton,
Ainsi bâti sans aucune jointure,
On voit assez que la bonne nature
En sommeillant nous en a fait le don.

Dans notre chien c'était malice noire :
De mille traits on nous fait le récit,
Qui prouvent tous, de façon péremptoire
Chez l'éléphant esprit, sens et mémoire.
Pourtant le chien ne fut pas contredit.
Pourquoi ce trait d'injustice notoire ?
Dites pourquoi ? Plus d'un peut-être en soi
Très étonné, cherchera le pourquoi.

Moi, je le trouve en la haute influence
Qu'on ce congrès a pris notre insolent ;
Chacun, frappé de tant d'impertinence,
N'osait ouvrir un avis différent.
Lui riposter était chose facile,
Mais l'on jugeait la réponse inutile.
A ce congrès il est plus d'un pendant :
Voyez un peu la sage espèce humaine,
Et pénétrez au sein des parlemens ;
Là tous les jours, des orateurs puissans
Vont proposant des projets à centaine,
Ces beaux projets (beaux seulement pour eux)
Aux citoyens, à l'état ruineux.

Par nos seigneurs sont adoptés sans peine ;
L'assentiment paraît universel :
Comment ? pourquoi ? c'est qu'ils viennent
[d'un tel.

AFFAIRES DE PORTUGAL.

A bord de la RAINHA, Baie de Lagos, 6 juillet.
Monsieur, j'ai capturé toute l'escadre de Don Miguel, à l'exception de deux corvettes et deux bricks. Je vous transmets une copie de la lettre que j'adresse au ministre. J'attends le marquis ici pour demain, afin de décider ce qui sera fait des équipages. Aussitôt que j'aurai quelques bâtimens en état de tenir la mer, je ferai voile pour Lisbonne.

Agrezé etc. CARLOS DE PONZA.

A Son Excellence le chevalier Abreu e Lima.

A bord de la RAINHA DE PORTUGAL, Baie de Lagos, 6 juillet.—Monsieur il a plu à Dieu d'accorder à l'escadre de Sa Majesté une victoire signalée sur l'ennemi. J'ai rencontré la flotte de Don Miguel, le 2 au matin, en vue du Cap St. Vincent, n'ayant quitté moi-même la Baie de Lagos que la veille au soir. Les forces ennemies consistaient en 2 vaisseaux de ligne, 2 frégates, 1 corvette, 1 brick et une petite goelette.

J'expédiai immédiatement le Villa-Flor à Lagos pour donner ordre aux bâtimens à vapeur de me rejoindre dans la soirée. Pendant les journées du 3 et du 4, la mer était trop grosse pour me permettre d'aborder l'ennemi : c'était là le plan d'attaque auquel je m'étais arrêté. Dans la matinée du 5, la mer devint calme ; j'attendais les secours les plus nécessaires des bâtimens à vapeur, mais à l'exception du Guillaume IV, je ne pus obtenir d'eux aucune assistance. Les ingénieurs et les équipages refusèrent d'avancer sur l'ennemi, à moins de recevoir 2000 livres sterling par bâtimens ; je dois cependant rendre justice à M. Bell qui fit tout en son pouvoir pour les engager à remplir leur devoir.

Pendant la discussion, une légère brise s'éleva et l'escadre gagna au vent de l'ennemi qui s'était formé en ligne de bataille, les deux vaisseaux de ligne en avant, les deux frégates un peu en arrière, les trois corvettes ainsi que les deux bricks un peu sous le vent des autres bâtimens.

J'expliquai aux capitaines mon intention d'attaquer la Rainha avec le vaisseau-amiral et le Don Pedro ; à la Dona Maria j'assignai la Princesa Real, aux deux bricks Portuense et Villa-Flor le Martins de Freitas, laissant le Don Joao, portant le pavillon de commodore, ainsi que les petits bâtimens sans adversaires.

A deux heures, l'escadre qui se tenait serrée, avança pour prendre les postes assignés à chaque bâtiment, et l'ennemi ouvrit sur toute la ligne un feu bien nourri, à l'exception du Don Joao dont les canons ne pouvaient porter sur nous. Nous éprouvâmes de fortes avaries et perdimos beaucoup de monde, sans rompre notre marche et lâchant nos bordées au moment du passage. En avançant sur la Rainha, une bordée bien dirigée balaya son pont et ayant gagné au vent, nous arrivâmes à l'abordage.

L'ennemi ne put résister à l'abordage, qui nous offrit cependant de grandes difficultés, car le pont du vaisseau fut vivement disputé et notre perte a été considérable. Le capitaine Reeves, de la Rainha et le capitaine Charles, mon aide-de-camp, furent, je crois, les premiers à l'abordage ; le premier reçut trois blessures, dont une presque mortelle et le second cinq. Je le suivis de près, avec quelques officiers et des marins. Le capitaine Georges, qui servait comme volontaire et le lieutenant Woodbridge furent tués ; le lieutenant Edmunds et M. Winter furent grièvement blessés. J'échappai à cette première attaque, ainsi que le lieutenant List ; l'équipage entier se précipita sur l'avant du vaisseau ennemi et en quelques minutes, nous en fîmes les maîtres.

Dans ce moment, le Don-Pedro prenait position sous le vent pour venir aussi à l'abordage, mais je donnai ordre au capitaine Goblet de poursuivre le Don Joao qui s'éloignait du combat, lorsqu'au moment où je lui parlais, il reçut une balle partie de la Rainha et tomba mortellement blessé. Je laissai à bord de la prise le lieutenant List et quelques hommes et fis voile à la poursuite du Don-Joao.

Nous avions éprouvé de fortes avaries dans nos agrès, mais le capitaine Philips qui prit alors le commandement en second de la Rainha fit préparer à la hâte les voiles les plus essentielles à notre marche et nous gagnâmes bientôt sur le Don-Joao. Le Don-Pedro avait un peu d'avance sur nous et il était prêt de joindre le vaisseau ennemi, lorsque le commodore baissa pavillon, ses officiers et l'équipage ayant refusé de combattre. Les trois corvettes et les deux bricks avaient alors pris l'avantage du vent, ce que je n'avais pu empêcher.

Pendant que nous prenions la Rainha à l'abordage ; la Dona Maria, capitaine Henry, enleva la princesa Real avec une admirable intrépidité. L'équipage de cette frégate s'est parfaitement conduit ; je regrette d'avoir à vous annoncer la mort du premier lieutenant, M. More.

Le Martins de Freitas était beaucoup trop fort pour que la Villa-Flor et le Portuense pussent s'en rendre maîtres ; aussi quoique leur feu eût abattu son mât de beaupré et lui eût fait de grosses avaries, ce bâtiment s'éloigna sous le vent, son pavillon flottant.

Je laissai le Don-Joao à la garde du Don Pedro, et me mis à la poursuite du Martins de Freitas, qui se rendit avant le coucher du soleil.

Une action aussi meurtrière que celle-là nous a causé de grandes pertes. J'en fais dresser un état et je vous l'enverrai aussitôt qu'il sera complet.

Je ne puis exprimer à Votre Excellence toute la reconnaissance que je dois à mes officiers et aux équipages, pour leur bravoure et leur persévérance. Je vous prie de recommander à l'attention de Sa Majesté, les capitaines Reeves, Charles, Phillips, Ruxton et Henry Blackstone, qui ont été grièvement blessés. Le capitaine Goblet est mort. Les officiers subalternes méritent de grands éloges. J'ai l'honneur, etc.

CARLOS DE PONZA,
Vice-amiral et major-général.

P. S.—Je vous annonce que la corvette Princesa-Real est venue ce matin se joindre à mon escadre à l'ancre dans la Baie de Lagos. Son Excellence le Marquis de Loulé-

PARTIALITÉ.

Parmi les nombreux exemples de partialité que nous avons journellement sous les yeux dans cette province, nous devons citer surtout la manière dont le gouvernement provincial et celui de la métropole ont traité le Collège de St. Hyacinthe.

Ce monument du zèle du Clergé Catholique de cette province pour l'éducation, fut fondé en 1812 par le réver. Messire Girouard ; quelques années après son établissement, le supérieur, le principal et les professeurs pensèrent qu'il serait avantageux à cette maison d'être incorporée ; en conséquence ils profitèrent de l'occasion d'un membre distingué du Clergé qui se rendait en Europe pour adresser une pétition à sa majesté, aux fins d'obtenir pour le Collège des lettres patentes et les droits d'incorporation. Lord Goderich, alors secrétaire colonial, promit de leur faire obtenir leur demande, mais leur dit qu'une application pour un acte d'incorporation devait être faite d'abord à la législature locale qui s'adressait ensuite au gouverneur le quel pouvait sanctionner l'acte au nom de sa majesté s'il était passé par les deux branches du parlement. Un acte fut donc introduit dans la dernière session pour incorporer le collège de St. Hyacinthe. La chambre d'assemblée et le conseil législatif l'adoptèrent, mais lorsqu'on le présenta au gouverneur il jugea à propos de le remettre au bon plaisir de Sa Majesté ; et depuis on n'en a plus entendu parler. A qui donc doit on ce retard ? De deux choses l'une : ou le secrétaire colonial a oublié sa promesse, ou le gouverneur n'a point suivi les instructions qu'il a reçues à cet égard. Nous aimerions à voir, dans la session prochaine, le doyen de la chambre demander copie des dépêches que Son Excellence peut avoir reçues à ce sujet. Nous revenons à la partialité. On se rappellera qu'il n'y a eu aucune difficulté à obtenir des lettres patentes pour le Collège M'Gill, ni pour l'Hopital Général, et, si nous devons en croire les intéressés, on a obtenu sans peine la charte de la Compagnie des Terres du Bas-Canada ; mais ni le Collège de M'Gill, ni les autres n'étaient des institutions Canadiennes. Ces établissements étaient appuyés et secondés par le parti Anglais, en place ou autre et tout se fit sans peine. Ce qui a eu lieu par rapport au Collège de St. Hyacinthe est une preuve que la politique de ceux qui gouvernent ce pays favorise, encourage et soutient une portion des sujets de Sa Majesté dans toutes leurs entreprises ; mais qu'au contraire elle décourage et oppose tout ce que font les Canadiens pour améliorer la condition du peuple et son état, pour propager les bienfaits de l'éducation. Maintenant nous demanderons si cela devrait être ainsi ? pourquoi il y a une loi pour ceux qui parlent anglais et une autre différente pour ceux qui parlent français ? pourquoi les hommes du pouvoir ne nous considèrent-ils pas tous avec les yeux de l'impartialité ? si la métropole a cru devoir accorder une protection immédiate au Collège M'Gill qui est sous la direction des ministres de l'Eglise anglaise, pourquoi a-t-elle refusé cette même protection au Collège de St. Hyacinthe ? est ce donc parce qu'il a été fondé par un prêtre Catholique et qu'il se trouve sous la direction du clergé Catholique ? loin de nous une pareille partialité ! aucun peuple ne peut être heureux, aucune nation ne saurait prospérer sous le régime d'une pareille politique, et nul gouvernement ne pourrait se faire aimer ou respecter en tenant une conduite aussi odieuse. Si nous avions un gouvernement responsable de toutes ses actions au peuple, ces sujets de plainte n'existeraient pas.

Mais d'un autre côté, si le secrétaire colonial était si jaloux de conserver les droits et les privilèges de la législature coloniale dans l'affaire de ce collège, pourquoi donc ne les a-t-il pas respectés de même dans les cas que nous venons de citer ? pourquoi les a-t-il oubliés au sujet de la Compagnie des Terres ? pourquoi n'en renvoie-t-il pas la décision à la législature de la province ? ce projet ne pourrait supporter l'examen. Le fond de la politique est pervers. C'est une partialité injuste qui pesera sur le pays comme un cauchemar et étendra son énergie jusqu'à ce que le peuple se réveille enfin et demande le seul remède possible à ce mal : un gouvernement responsable.—Vindicator.

RAPPORT D'AGRICULTURE POUR LE MOIS D'AOUT 1833. District de Québec.

Le temps a été beau pendant la plus grande partie du mois et favorable à la maturité des grains. Une forte pluie, poussée par un vent du nord-est le 27, a été suivie de temps frais, mais sans gelée.

Il a été coupé du bled dans les environs de la ville dans la troisième semaine du mois, mais la récolte n'est pas encore commencée partout. Ce grain est beau, la paille nette et les épis bien remplis. On voit cependant encore les effets des temps pluvieux au commencement de l'été sur les terres basses.

Les avoines sont belles, et les pois rendront plus qu'on aurait pu s'attendre. Les patates seront abondantes. Les navets paraissent bien réussir.

Les foins qui ont été serrés partout dans le cours du mois, sont moindres que l'année dernière. Une partie a été endommagée par les forts orages et pluies du 15 et du 16 du mois.

Les pacages sont bons, et les produits des laiteries sont considérables. Les graines de foins ensemencées ce printemps avec les bleds sur des terres bien nettoyées de mauvaises herbes et engraisées, sont plus belles que de coutume, et fourniront une forte récolte de foin l'année prochaine.

Les pommiers qui avaient souffert l'hiver avant le dernier, sont chargés de fruits. Il y a peu de prunes, et les cerises de France ont manqué.

Les jardins sont d'un beau rapport, Généralement les produits de l'année seront bien meilleurs qu'on aurait pu s'attendre au commencement de l'été, et comme l'industrie n'a pas été interrompue par la maladie ou autrement, tout le monde sera dans le cas de s'en procurer à des prix raisonnables.

Québec, 31 Août 1833.—Gazette de Québec.

M. Wilberforce est mort le 28, à l'âge de 74 ans. A son nom s'associe peut-être plus de reconnaissance et de vénération qu'à tout autre que ce soit. Il a été toute sa vie occupé à faire le bien, et était le patron et le chef de la plupart des sociétés philanthropiques et bienfaisantes. Son grand but était l'abolition de l'esclavage, et il y a constamment travaillé tant dans sa longue carrière parlementaire qu'en dehors du parlement.

DE L'INDUSTRIE.

Nous avons dit que l'agriculteur, le manufacturier, le négociant profitaient des connaissances acquises, et les appliquaient aux besoins des hommes ; je dois ajouter qu'ils ont besoin de quelques autres connaissances, qu'ils ne peuvent guère acquérir que dans la pratique de leur industrie, et qu'on pourrait appeler la science de leur état. Le plus habile naturaliste, s'il voulait amender lui-même sa terre, réussirait probablement moins bien que son fermier, quoiqu'il en sache beaucoup plus que lui. Un mécanicien très distingué, quoiqu'il connût bien le mécanisme des machines à filer le coton, ferait probablement un assez mauvais fil avant d'avoir fait son apprentissage. Il y a dans les arts une certaine perfection qui naît de l'expérience et de plusieurs essais faits successivement, dont les uns ont échoué et les autres ont réussi. Les sciences ne suffisent donc pas à l'avancement des arts, il faut de plus des expériences plus ou moins hasardeuses, dont le succès ne dédommage pas toujours de ce qu'elles ont coûté ; lorsqu'elles réussissent, la concurrence ne tarde pas à modérer les bénéfices de l'entrepreneur ; mais la société demeure en possession d'un produit nouveau ; ou, ce qui revient exactement au même, d'un adoucissement sur le prix d'un produit ancien.

En agriculture, les expériences, outre la peine et les capitaux qu'on y consacre, coûtent la rente du terrain ordinairement pendant une année, et quelquefois pour plus long-temps.

Dans l'industrie manufacturière, elles reposent sur des calculs plus sûrs, occupent moins long-temps les capitaux, et, lorsqu'elles réussissent, les procédés étant moins exposés aux regards, l'entrepreneur a plus long-temps la jouissance exclusive de leur succès. En quelques endroits, leur emploi exclusif est garanti par un brevet d'invention. Aussi les progrès de l'industrie manufacturière sont-ils en général plus rapides et plus variés que ceux de l'agriculture.

Dans l'industrie commerciale, plus que dans les autres, les essais seraient hasardeux si les frais de la tentative n'avaient pas en même temps d'autres objets. Mais c'est pendant qu'il fait un commerce éprouvé qu'un négociant essaie de transporter le produit d'un certain pays dans un autre où il est inconnu. C'est ainsi que les Hollandais, qui fesaient le commerce de la Chine, essayèrent, sans compter sur beaucoup de succès, vers le milieu du 17^e siècle, d'en rapporter une petite feuille sèche dont les Chinois tiraient une infusion, chez eux d'un grand usage. De là le commerce du thé, dont on transporte actuellement en Europe chaque année au-delà de 45 millions de livres pesant, qui y sont vendues pour une somme de plus de trois cents millions.

Il y a quelques circonstances rares où l'audace est presque assurée du succès. Quand les Européens eurent doublé le cap de Bonne-Espérance et découvrirent l'Amérique, le monde se trouva agrandi tout à coup du côté du levant et du côté du couchant ; et dans l'immense quantité d'objets nouveaux que présentaient deux hémisphères, dont l'un n'était qu'imparfaitement connu, et l'autre ne l'était pas du tout, il suffisait, pour ainsi dire, d'aller, pour trouver à échanger, revendre et beaucoup gagner.

Hors les cas extraordinaires, la sagesse conseille peut-être d'employer aux essais industriels, non les capitaux réservés pour une production éprouvée, mais les revenus que chacun peut, sans altérer sa fortune, dépenser selon sa fantaisie. Elles sont louables les fantaisies qui dirigent vers un but utile des revenus et un loisir que tant d'hommes consacrent à leur amusement ou à quelque chose de pis. Je ne crois pas qu'il y ait un plus noble emploi de la richesse et des talens. Un citoyen riche et philanthrope peut ainsi faire, à la classe industrielle et à celle qui consomme, c'est-à-dire au monde entier, des présents qui surpassent de beaucoup la valeur de ce qu'il donne, et même dans sa fortune, quelque grande qu'elle soit. Qu'on calcule, si l'on peut, ce qu'a valu aux nations l'inventeur inconnu de la charrue !

Un gouvernement éclairé sur ses devoirs, et qui dispose de ressources vastes, ne laisse pas aux particuliers toute la gloire des découvertes industrielles. Les dépenses que causent les essais, quand le gouvernement les fait, ne sont pas prises sur les capitaux de la nation, mais sur ses revenus, puisque les impôts ne sont, ou du moins ne devraient jamais être levés que sur les revenus. La portion des revenus qui, par cette voie, se dissipe en expériences est peu sensible, parce qu'elle est répartie sur un grand nombre de contribuables ; et les avantages qui résultent des succès, étant des avantages généraux, il n'est pas contraire à l'équité que les sacrifices au prix desquels on les a obtenus, soient supportés par tout le monde.

ÉCONOMIE RURALE.

Moyen d'utiliser les mauvaises herbes.

Dans la Louisiane (États-Unis), les cultivateurs utilisent toutes espèces de mauvaises herbes dont leurs champs abondent, en les convertissant en cendres de la manière suivante : On établit avec ces mauvaises herbes un lit épais d'un pied, sur le quel on étend une couche mince de chaux vive réduite en poudre grossière, et l'on continue ainsi de superposer alternativement, en différentes couches, la quantité d'herbes que l'on a retirée des champs. Le contact de la chaux avec les herbes vertes ne tarde pas à occasionner une forte fermentation, qui irait jusqu'à l'inflammation, ce qu'il faut empêcher en couvrant les tas avec des plaques de gazon.

Lorsque la décomposition est complète, la cendre qui en est le résidu possède-toutes les qualités d'un excellent engrais.

On peut se servir de toutes sortes de plantes pour cet usage, pourvu qu'elles soient vertes ? Cette condition est absolument nécessaire ; plus les herbes sont vertes et la chaux nouvellement préparée, plus la fermentation est active, et plus l'engrais contient de parties nutritives.

Emploi du sel dans le traitement des bestiaux. M. Curwen, membre très-distingué de la Chambre des communes en Angleterre, a fait d'utiles expériences sur l'emploi du sel dans le traitement des bestiaux.

Il a trouvé que le sel était un préservatif certain contre les effets fâcheux de l'humidité si redoutable aux bestiaux, et il l'a fait administrer avec succès aux chevaux dont les jambes se gonflent à la suite de grandes fatigues. Donnée aux vaches, le sel ôte au lait et au beurre ce goût de

navet qu'il contracte quelquefois lorsqu'on les nourrit avec cette plante. Il peut également s'employer très-utilement pour la conservation des abeilles pendant l'hiver. Il faut pour cela qu'il soit en dissolution dans de l'eau de source et mêlé avec un peu de mélasse. Dans cet état le sel est pour ces insectes un préservatif excellent contre la dysenterie, maladie à laquelle ils sont sujets.

Comme l'abus du sel donné aux bestiaux a ses dangers, et que cette substance peut être considérée comme un aliment ou un poison suivant l'usage qu'on en fait, il est bon de connaître les doses qu'il est prudent d'administrer.

L'ECHO DU PAYS.

ST. CHARLES VILLAGE DEBARTZCH

JEUDI, 5 SEPTEMBRE 1833.

NOUVELLES ETRANGERES.

ANGLETERRE.

La chambre des communes a délibéré de nouveau le 29 et le 30 sur le bill pour l'abolition de l'esclavage. MM. Wilson et Stanley parlèrent longtemps sur la compensation qu'on doit accorder aux Colons.

L'Union politique de Glasgow a présenté une pétition pour demander le rappel de l'acte de Charles II qui permet aux Evêques de siéger dans la chambre des Lords.

Le 29 Lord Grey a proposé la réception du bill des revenus ecclésiastiques. Il a entraîné une majorité de 30. Le lendemain il y eut de grandes discussions sur ce bill qui obtint cependant une troisième lecture à une majorité de 34.

Le 30 Lord Grey a proposé à la chambre des Lords la troisième lecture du bill du temporel de l'Eglise d'Irlande; la discussion a été longue et très animée. Lord Bexley prétendit qu'adopter le bill était sanctionner la violation de l'union avec l'Irlande. La chambre s'étant divisée, voici quel fut le résultat.

Pour le bill	présens.....70
	par procuration.....65
.....135	
Contre	présens.....50
	par procuration.....31
.....81	

Majorité pour.....54
L'issue de cette question a terminé les bruits qui couraient de la chute des ministres par suite d'une lutte avec la chambre des Lords et l'attente où l'on était d'une collision entre les deux chambres, et d'une crise violente.

La chambre des communes a adopté le bill pour l'émancipation des Juifs.

On faisait dernièrement courir à Londres le bruit que Lord Palmerston et le Duc de Broglie avaient promis de reconnaître Dona Maria aussitôt que les troupes Constitutionnelles se seraient emparées de Lisbonne.

FRANCE.

On parle beaucoup en France d'une dissolution prochaine de la chambre des Députés. Les intérêts du gouvernement semblent la demander. On ne présume pas que le ministère change, mais en tous cas le système ne changerait point.

Plusieurs arrestations ont eu lieu le 26. Le gouvernement semblait redouter beaucoup l'anniversaire des trois grandes journées. Cependant le 27 s'est passé sans aucun tumulte. La population de Paris s'est occupée à donner des témoignages publics de regret et de douleur aux compatriotes morts pour la liberté, mais dans l'expression de ses sentiments tout a été calme, et rien n'a troublé l'ordre; on a élevé un monument sur la place de la Bastille et une colonne funèbre au Louvre. Il parait que les ministres redoutent surtout le 28 et craignent que l'ordre soit troublé pendant la revue de la garde nationale et que le peuple de Paris demande à grands cris la cessation des constructions de ramparts.

Le ministère a fait imprimer un avis sur les fortifications pour justifier sa conduite et le fait répandre avec profusion, mais on doute qu'il parvienne à persuader le peuple.

Il y a eu des troubles assez graves à Nevers, à l'occasion du refus qu'a fait le curé de cette ville d'enterrer un homme qu'il soupçonnait être entouré des insignes de la franc-maçonnerie. La foule s'est portée deux fois avec fureur à sa demeure et malgré l'intervention des magistrats a brisé une partie de sa maison et même de l'évêché.

PORTUGAL.

Les nouvelles en faveur de Dona Maria sont confirmées; sa cause triomphe de toutes parts. L'Espagne ne paraît plus songer à soutenir Don Miguel.

Nous voyons avec plaisir croître sans interruption l'esprit d'union et de nationalité dans les Canadiens.

L'opinion publique se manifeste tous les jours d'une manière plus claire et plus positive. Chaque jour de nouveaux témoignages démontrent que le peuple sait apprécier ses amis et ses défenseurs, et qu'il sait aussi s'éloigner de ceux qui s'opposent à son bien être, quel que soit leur rang et leur qualité.

Nous apprenons que M. Mackenzie qui a protégé en Angleterre la cause libérale et les privilèges des Colonies, a reçu à son passage à Québec et à Montréal des preuves non équivoques de la reconnaissance de nos concitoyens pour le défenseur de notre chère province, pour l'apôtre des opinions bienfaisantes qui doivent être communes aux hommes de toutes les nations et de tous les pays. Le peuple du Bas-Canada lui a offert, dans ces preuves d'estime pour sa conduite honorable, un hommage avant-coureur de ceux qui l'attendent dans sa patrie au milieu de ceux dont il a soutenu la cause, et cette approbation sensible doit être une douce récompense de ses généreux efforts. L'hon. M. PAPINEAU vient aussi d'éprouver en plusieurs endroits l'enthousiasme qu'ont inspiré ses talens consacrés à son pays, sa fermeté et son courage; dans tous les lieux où l'on conduit ses affaires le peuple s'est empressé de lui donner les marques les

plus touchantes de son intérêt et de sa gratitude, partout il a trouvé l'élan du respect et de l'admiration. En vain des calomnieux à gage ont tenté par des écrits mensongers de semer dans le public des doutes sur son dévouement, en vain ont-ils voulu dénaturer toute sa conduite et le représenter comme un révolutionnaire atroce, comme un MARAT, le fiel dont ils étaient animés n'a empoisonné que leur cœur, et la réputation du vertueux citoyen n'en a reçu aucune flétrissure. Loin de là, la haine de ces ennemis publics l'a rendu plus cher encore au pays. Nous ne sommes plus au temps où avec quelques mots, quelques phrases on pouvait éblouir les masses et produire sur elles une impression subite. Le peuple de nos jours s'éclaircit, réfléchit et ne marche plus qu'avec la conviction que produisent en lui les faits qui sont sous ses yeux. On aura beau dire au Canadiens: M. M. PAPINEAU VIGER etc, sont vos ennemis, ils cherchent à vous perdre, à vous entraîner dans un abyme. Si le peuple Canadien voit ces mêmes hommes toujours prêts à le soutenir, à appuyer toutes les mesures qui peuvent lui être favorables, à sacrifier même le repos de leur existence pour aller par delà les mers éclairer le gouvernement de la métropole ou pour lutter avec force contre ceux qui entourent et aveuglent l'administration coloniale, s'il les voit tels, disons-nous, l'artifice ne pourra le séduire et la calomnie retombera sur ses auteurs. En vain criera-t-on qu'un journal est subversif des lois, qu'il prêche l'anarchie, si les lecteurs ne trouvent dans ses colonnes qu'une sage et ferme opposition aux abus, qu'une modération sans servitude, s'ils y trouvent l'expression de leurs propres sentiments, ils le liront avec plaisir et approuveront ses principes. D'un autre côté que l'Ami du Peuple et ceux dont il est l'organe lui crient qu'ils sont ses seuls soutiens, que leur politique est la seule qui puisse le sauver, si le peuple voit ces hommes, ce journal, toujours directement ou indirectement opposés à ses avantages, s'il les voit tous jours approuver et appuyer hautement et secrètement tout ce qui peut lui nuire et s'opposer sans relâche à ses progrès ou à ses améliorations dans tous les genres, leurs vaines clameurs seront sans poids et leurs protestations de dévouement ne séduiront personne. De là vient cette froideur qui accompagne toujours ces hommes que l'on connaît pour être les ennemis du pays et qui osent se glorifier d'être anti-canadiens; de là celle qui a suivi dernièrement dans ses voyages le chef de notre administration coloniale, qui, par malheur, égaré par son entourage n'a point répondu aux espérances du pays. Ce silence, cette muette désapprobation sont un cri éloquent de l'opinion publique, ils peignent le peuple et dévoilent tous ses sentiments. Si, comme il devrait le faire, un gouverneur se regardait sur les intérêts de la masse de ses administrés, si, oubliant tous les préjugés d'origine, il s'entourait des hommes qui possèdent la confiance publique et s'aidaient de leurs lumières pour opérer le bien du pays, s'il consultait les vœux et les besoins de la nation, quel enthousiasme ne ferait pas naître sa présence! De simples particuliers, par leurs travaux et leurs talens s'attirent un amour général; un gouverneur qui joindrait à ces qualités le prestige inséparable de son rang, sa qualité de représentant du roi, et le pouvoir de faire le bien, quels sentiments n'exciterait-il pas dans le public et quels témoignages n'en recevrait-il pas! avec quel plaisir il parcourrait ces campagnes et ces villes comblées de bienfaits dont il serait le dispensateur et où il retrouverait partout l'ivresse de la reconnaissance et du bonheur! il serait honoré par les peuples et admiré de la métropole même dont il ferait chérir et respecter le gouvernement; mais sans cette coopération avec la majorité, sans cette union, une administration ne peut que se rendre odieuse et ne peut en nullo manière faire le bien de ceux qu'elle doit conduire.

Depuis longtemps les journaux de Montréal citent avec regret les rivalités continuelles et les luttes scandaleuses qui existent à tout instant sur les deux bateaux à vapeur qui font le trajet de la Prairie à la ville. Les feuilles récentes nous apprennent que des rixes sérieuses ont eu lieu sur ces bâtiments, que des individus se sont portés à des excès qui ont même compromis la sûreté des passagers; et qu'ils ont commis sur le Patriote des désordres affreux, tout cela sans que personne ait été arrêté! Sans envisager ici de quelle nation étaient ces individus, sans vouloir percer le mystère de leur conduite et découvrir les intrigues de ceux qui les animaient, il nous est permis, peut-être, de trouver singulier que la police qui depuis long-temps est informée de la rivalité de la haine même qui existe entre les bateaux susdits, n'ait pas pris des mesures suffisantes pour maintenir l'ordre et la décence dans cette partie de sa juridiction; il est vraiment singulier qu'on ait jusqu'à ce jour négligé des précautions dont l'expérience avait démontré la nécessité et qu'on néglige encore de réprimer les abus. Certes, lorsque la vie et la sûreté des citoyens sont compromises aussi gravement, ceux qui sont chargés d'y veiller sont bien coupables s'ils ne remplissent pas leurs devoirs, et s'il arrive quelque malheur ils doivent se le reprocher amèrement.

Il est inconcevable que les propriétaires de ces deux bâtiments s'acharnent avec autant de ténacité à se ruiner mutuellement. L'expérience qui leur a démontré que leur perte était commune devrait les avoir amenés à un accommodement utile et même nécessaire pour eux et pour la tranquillité du public, qui d'un instant à l'autre peut devenir la victime de leurs luttes. On remarque avec peine que cet esprit de rivalité et de jalousie est presque général dans ce pays et que souvent il est la cause de la ruine de plusieurs entreprises.

On se figure malheureusement que l'on ne peut prospérer que par la décadence de son voisin et qu'on ne peut s'élever qu'en l'abaissant, tandis qu'au contraire dans tous les états commerçants la richesse de l'un doit faire la prospérité de l'autre et tous doivent se soutenir mutuellement.

Espérons que l'éducation et les lumières qui se répandent généralement dans ce pays feront disparaître un préjugé aussi nuisible à son avancement.

EXÉCUTION DE DEWEY.

Vendredi queques minutes après dix heures, Adolphe Dewey a subi l'extrême sentence de la loi. Il se présenta sur l'échafaud et se comporta jusqu'au moment où il fut lancé dans l'éternité avec la plus grande fermeté. En arrivant sur la plateforme il examina à plusieurs reprises la potence d'où il devait être suspendu, et adres-

sa d'une voix très forte à la multitude qui remplissait la cour de la prison, les paroles suivantes, qu'il avait fait mettre par écrit, et que nous donnons mot à mot tel qu'il les a prononcées. Il se tourna vers le prêtre qui l'assistait dans ce moment, et se mettant à genoux, recommanda à haute voix son âme à Dieu. S'étant relevé, la corde fut attachée à la potence, et on lui mit le bonnet fatal, au bout de quelques secondes, la trape s'abaissa sous ses pieds; et il cessa de vivre sous peu de minutes. Toute sa conduite marqua un sincère repentir de son crime. Une multitude immense s'était transportée sur le Champ de Mars et derrière la prison pour être témoin de sa mort.

ADRESSE DE DEWEY.

Chers Compatriotes et Frères en Dieu, sur le point de comparaître au Tribunal du Souverain Juge, je ne partirai pas de ce monde sans réparer autant qu'il m'est possible les fautes dont je me suis rendu coupable, après en avoir demandé pardon à Dieu dans toute l'amertume de mon cœur. Je demande pardon à vos amis, et à toute cette ville du scandale dont j'aurais pu me rendre l'auteur, je demande aussi pardon à tous ceux à qui j'aurais pu faire du mal ou du tort; aussi de la manière dont je me suis comporté dans la Cour, au moment de ma sentence. J'avoue ici avoir manqué de charité envers quelqu'un, je leur en demande pardon, pour moi je pardonne de bon cœur à tous universellement, tout le mal qu'ils auraient pu me faire. Je me recommande à vos prières et j'espère que vous ne m'oublierez pas devant le Seigneur. Déjà j'ai éprouvé les effets de sa bonté par les secours que j'ai reçus de la Religion Catholique Romaine, qui est la seule ressource qui reste à un infortuné après le naufrage. Si j'en avais suivi régulièrement les principes je ne serais pas sur le point de terminer mes jours; vous voyez mon état, vous en êtes touchés; profitez-en, et connaissez quel est le néant de ce monde; ah compatriotes, si vous pouviez voir les choses des yeux dont je les vois à présent que vous seriez bien détrempés de toutes les vanités et de toutes les illusions de la vie. Vous comprendriez bien qu'il n'y a rien de solide, que de servir Dieu; mon heure est venue, la votre viendra, n'attendez pas alors à vous y préparer. Puis-je demander de plus grande grâce à Dieu que d'avoir eu le bonheur de souffrir et de lui offrir le sacrifice de ma vie, pour l'expiation de l'énormité de mes péchés. Ah Seigneur ayez pitié de mon âme qui vous a coûté si cher et que vous avez daigné racheter au prix de votre sang. Il faut donc que je laisse mes parents, mes amis, et ma tête pour être livrée au bourreau. Le coup sans doute est affreux pour des parents; mais enfin Dieu l'a voulu, il faut donc se résigner à ses décrets, je m'humilie en sa présence; j'adore ses décrets sur moi et je lui fais de bon cœur le sacrifice de ma vie. Je vous parle et vous voyez pour la dernière fois de ma vie. Je vous demande le secours de vos prières. Si j'obtiens miséricorde comme je l'espère, je ne vous oublierai pas devant Dieu. Priez cœurs justes, priez pour un infortuné qui part pour une éternité.

A. DEWEY,

Prison de Montréal, 30 août, 1833.

RÉCOLTE.

La récolte de cette année, quoique fort mauvaise ici et dans les environs, est généralement assez passable; mais elle ne se fait qu'avec beaucoup de peine, les pluies continuelles ne permettant point au blé de sécher, et aux cultivateurs d'enfermer leur moisson. Lundi et mardi le temps était fort beau et nous avait donné l'espérance d'un intervalle de chaleur bien nécessaire, mais hier la pluie a recommencé à tomber et on n'ose plus espérer de voir le temps se fixer au beau. On craint beaucoup qu'il n'y ait quantité de blé de germé.

Nous croyons utile de conseiller aux cultivateurs, pour remédier autant que possible à cet inconvénient, de suivre la manière que les européens et les américains emploient pour sécher leur blé. Quand il est coupé, au lieu de le tendre à terre, souvent l'un sur l'autre, ils le mettent en gerbes et le placent de bout, l'épi en l'air, de manière que, s'il pleut l'eau s'écoule promptement, et si le soleil lui reçoit mieux ses rayons et sèche plus promptement. Le blé, de cette manière, n'étant pas exposé au contact de la terre est peu sujet à germer, ce qui est d'un grand avantage.

M. L'ÉDITEUR.

Permettez moi de donner au public, par la voie de votre journal, un avis qui m'est suggéré par des désagréments que j'ai moi-même essayés et que je voudrais éviter aux autres. On trouvera peut-être le conseil singulier, mais enfin il suivra qui voudra: Je veux parler de l'inconvénient qu'il y a de confier des lettres à ce qu'on appelle des occasions ou des connaissances. Souvent pour éviter les frais de poste, ou pour être plus sûr de faire parvenir ses lettres, on les confie à des occasions; malheur à qui s'en sert. Souvent ces personnes sûres, par manque de mémoire ou par négligence, reviennent de leurs voyages avec leurs lettres dans la poche, ayant entièrement oublié la commission dont ils ont paru se charger avec plaisir. Pendant ce temps là le correspondant s'impatiente, se dépite de n'avoir point de réponse et finit par apprendre avec surprise que ses lettres ne sont jamais arrivées à leur adresse. Heureux encore si le dépositaire ne nie pas les avoir reçues comme cela m'est arrivé à moi-même et s'il ne vous traite pas de visionnaire. Pour conclure, je conseille à chacun de se servir pour ses correspondances de la voie la plus sûre qui est la poste et de se méfier sur ce point des amis officieux.

UN DE VOS ABONNÉS.

Montréal 2 Septembre 1833.

Lundi dernier, la corporation a fait vendre les étaux et les échoppes qui se trouvent dans l'aile nouvellement érigée de la salle construite sur le nouveau marché, rue St. Paul. Quatorze sur seize étaux ont été loués à des bouchers, les deux autres ayant été réservés pour des poissonniers. Les seize échoppes ont toutes été louées. Comparées avec les étaux, elles donneront un revenu de \$144 par année. On va construire immédiatement l'autre aile. — Gazette de Québec

BUREAU DU SECRETAIRE PROVINCIAL.

Québec, 14e Août, 1833.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur en Chef de faire les appointemens suivans savoir: — François Joseph Davignon, pour pratiquer la Médecine, la Chirurgie et l'Art Obstétrique, dans cette Province.

Michel Etienne Haller, D. M. ditto, ditto, ditto, ditto.

Québec, 21e Août, 1833.

Il a aussi plu à SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR EN CHEF de faire les appointemens, savoir: —

James George Baird, Ecuyer, pour être Procureur, Solliciteur et Conseil dans toutes les Cours de Justice de Sa Majesté, en cette Province.

Charles mentor Lebrun, Gentilhomme, pour être Notaire Public, en cette Province.

BUREAU DE L'ADJUDANT GENERAL DES MILICES.

Québec, 22e Août, 1833.

ORDRE GENERAL DE MILICE. Il a plu à SON EXCELLENCE LE COMMANDANT EN CHEF de faire les nominations et appointemens suivans dans la Milice de cette Province.

COMTE' DE QUEBEC.

1er Bataillon—Cité.

Enseigne Richard Goldworthy, pour être Lieutenant—Pierre Pepin dit Lachance, pour être ditte—T. G. Borne, ditto—Sergt. Thos. Tewdell, Enseigne—William Carter, ditto—Ferdinand Weippert, ditto.

COMTE' SAGUENAY.

2e Bataillon.

Capt. Epiphane Tremblay, permission de se retirer,

Lieut. Etienne Tremblay, pour être Capt.

COMTE' RICHELIEU.

2e Bataillon.

Cap. Jos. Garipey, permission de se retirer,—Lieut Frs. Charon, pour être Capt. Ens. Joseph Hamelin,—Lieutenant—Vital Valcour dit Morin, ditto.



LE BATEAU A VAPEUR L'EDMUND HENRY a été disposé pour naviguer durant la belle saison entre MONTREAL et CHAMBLY, et a recommencé ses courses régulières. Il partira de CHAMBLY à dix heures du matin tous les LUNDI ET JEUDI, (de manière à rencontrer les bateaux de MONTREAL à SOREL) s'arrêtera aux places intermédiaires, et arrivera à MONTREAL le lendemain matin à 5 ou 6 heures.

Il repartira de MONTREAL, tous les MARDI ET VENDREDI à 8 heures du soir, ce qui lui assurera de rencontrer les bateaux de QUEBEC A SOREL. Et les voyageurs venant de MONTREAL auront ainsi la facilité de retourner par la superbe route de CHAMBLY à ST. JEAN et d'arriver à temps pour prendre les bateaux du Lac.

On a employé les plus grands soins à rendre le Bateau agréable et commode.

PENSION.

LA MAISON que le Soussigné occupe à présent (adjoignant l'ancienne) étant plus spacieuse, il peut recevoir un plus grand nombre de Messieurs et Dames de la Campagne qu'autrefois. Outre l'avantage qu'offre la situation de Maison, pour les Marchands, par sa proximité au port etc. Il se trouve un grand jardin sur le même terrain à leur usage.

J. PERRAULT Fils.

Rue, St. Gabriel No 15

Montréal 3 Juin 1833.—J.

AVIS.—Le Soussigné Curateur dûment élu en justice aux biens vacans d'Ant. Sénéchal, Ecuyer, ci-devant marchand de St. Pie, et maintenant absent de cette province, prie les débiteurs du dit Sieur Sénéchal de lui payer sans délai le montant de leurs dettes; ceux qui ont des demandes à faire contre le dit absent sont aussi requis de les présenter au Soussigné.

REGIS COUTURIER.

Montréal, 26 août 1833.—J

Le Soussigné prévient tous les Marchands et le public de St. Denis et autres lieux qu'il ne payera aucune dette qui pourra être contractée sans son autorisation formelle par son fils JOSEPH ST. FRANCOIS actuellement mineur. En conséquence il les avertit de ne lui faire aucune avance.

AUGUSTIN ST. FRANCOIS.

St. Denis 4 Septembre 1833.

ON a besoin immédiatement, dans la paroisse de la Présentation de deux instituteurs bien qualifiés et de bonnes mœurs. S'adresser, pour les conditions, à M. Mercure curé du lieu, ou aux syndics.

La Présentation le 13 mai 1833.

Le Soussigné, résident à Milton, informe le public que le Moulin à farine située dans le dit Township, appartenant à J. T. Drolel M. P. P. fait de belle et bonne fleur, pour servir les besoins du public, et que dans cet établissement on n'éprouve pas le moindre retard.

CELESTIN PARENT, MEUNIER.

Milton 4 Mai 1833.—f.

LE SOUSSIGNÉ, en vertu des pouvoirs qui lui ont été dûment et légalement confiés, informe le public que le Moulin à farine située dans le dit Township, appartenant à J. T. Drolel M. P. P. fait de belle et bonne fleur, pour servir les besoins du public, et que dans cet établissement on n'éprouve pas le moindre retard.

REGIS COUTURIER.

St. Pio 5 Sept. 1833.—J o.

AVIS.—Un homme d'un âge mûr, ayant de bonnes recommandations, a l'honneur d'informer les pères et les mères qui désireraient avoir chez eux un précepteur, qu'il souhaite trouver une place dans une famille respectable pour l'enseignement de l'un ou de l'autre sexe.

Les parents qui voudront bien lui confier leurs enfans, peuvent compter que les plus grands soins leur seront donnés.

S'adresser, soit verbalement ou par lettre affranchie, à l'Echo du Pays.

St. Charles 5 Sept. 1833.—J o.

MELANGES.

LES BOTTES DE CUIR ET LES BOTTES DE FOIN.

On sait que souvent les railleurs sont railés, et que plus d'une fois tel crut se moquer qui fut dupé lui-même : l'anecdote suivante est une preuve de cette vérité.

C'était par un jour sombre d'un hiver rigoureux. Cheminant lentement sur une maigre haridelle, un voyageur épuisé de fatigue luttait avec peine contre le froid cuisant et la difficulté des chemins. En vain pour se dérober au souffle glacé de l'aquilon il s'enveloppait dans un vaste manteau d'étoffe grossière, ses jambes restaient exposées au frimat, et sa position contribuait encore à les faire geler plus promptement. Ne sachant comment faire pour se dérober aux douleurs que lui occasionnait le froid, le malheureux voyageur s'imaginait enfin de se garnir les jambes de foin; il forme ainsi autour de la partie affectée une couverture épaisse qu'il attache solidement. Ce genre de bottes était nouveau, l'apparence en était comique et cet accoutrement joint à la tournure assez singulière d'ailleurs du voyageur qui était un bossu, formait un tout grotesque et bizarre. Peu inquiet de son extérieur, notre voyageur cheminait tranquillement enchanter de son invention qui lui avait procuré un bien aisé étonnant. Il arrive à une petite ville dont j'ai oublié le nom, et sans se mettre en peine de changer sa ridicule chaussure il parcourt les rues pour trouver un gîte. Tout le monde connaît la curiosité des habitants d'une petite ville et leur penchant prononcé pour la raillerie; aussi dès que notre pauvre bossu entra dans la ville il eut à soutenir les quolibets et les pointes de tous les fainéants de l'endroit qui se mettaient aux portes pour considérer ce groupe singulier. Et de fait un petit bossu perché sur une longue haridelle efflanquée muni de bottes aussi rares offrait un coup d'œil capable d'égarer même un homme sérieux. Aussi chacun se divertissait-il aux dépens de la chaussure malencontreuse; de toutes parts les Larzis pleuvaient sur le bossu, et les cordonniers surtout s'exaltant sur son bon goût, lui demandaient hautement de quelle capitale il avait apporté cette mode charmante. Le bossu, rusé comme ils le sont tous, fut choqué de ces railleries et se promit bien d'en tirer vengeance, et de prouver aux railleurs qu'il était capable de rendre jeu pour jeu. Voici comment il s'y prit, il s'informe de la demeure de deux cordonniers qui avaient parus les plus acharnés à se moquer de lui, et envoie d'abord chercher l'un d'eux, auquel il commande sans délai une paire de bottes qu'il veut pour le lendemain à sept heures. L'ouvrier promet et part. Sur le champ le bossu fait mander le second et lui fait la même commande exigeant seulement que ses bottes soient rendues à huit heures précises. Celui-ci proteste de son exactitude et s'éloigne. Le lendemain à l'heure dite, le premier arrive apportant tout ce qu'il avait pu faire de mieux, et en vérité l'ouvrage était bien exécuté. Le bossu essaye les bottes, les trouve fort à son goût; mais la botte du pied gauche le gênait un peu, il la rend au cordonnier qui doit en faire disparaître l'imperfection; je sors pour un instant, dit-il, vous me la rapporterez à dix heures précises, et je vous payerai: le bottier part lui laissant la botte du pied droit qui s'empresse de cacher. A huit heures le second arrive, apportant aussi une paire de bottes du meilleur goût; le voyageur les essaye aussi, et cette fois c'est la botte du pied droit qui le blesse; il la rend de même et à la même condition. Aussitôt que le second cordonnier est sorti, le rusé se hâte de chausser ses deux bottes et part promptement avec sa monture. Ainsi il échangea gratis ses bottes de foin contre des bottes de cuir. A dix heures nos deux hommes arrivent, chacun une botte à la main et, apprenant le départ du voyageur ils virent que le même tour leur était joué à tous deux. Je laisse à penser leurs surprises et leur confusion.

L'OURANG-OUTANG.

Deux voyageurs anglais étaient partis par une belle matinée pour aller chasser dans les bois de l'île de Sumatra; c'étaient deux grands philosophes, chacun dans un genre opposé. L'un tout préoccupé d'histoire naturelle, ne voyait dans le monde que l'animal, et il avait porté toutes ses études vers cette intéressante partie de la création; l'autre voyageur, au contraire, tout entier aux idéalités aurait voulu donner de la pensée et de l'âme à la pierre même, qu'il animait souvent de son souffle poétique; de sorte que ces deux personnages regardaient la nature avec une lunette toute contraire, et pendant que pour la bien voir il suffit de l'œil nu et d'un cœur simple et droit.

A force d'avancer dans ces forêts qui ne sont plus vierges pour personne, nos voyageurs arrivèrent au sommet d'une roche escarpée, et ils allaient en redescendant, quand, au bas de la roche, ils aperçurent une famille entière plongée dans les douceurs du sommeil. Un animal de cinq pieds à peu près, avec une face couverte d'une barbe longue et crépue et une lévre supérieure surmontée d'une épaisse moustache, était tranquillement couché auprès de sa femelle tandis que trois ou quatre petits enfants couchés à leur côté sur un lit de mousse, semblaient dormir sous leur protection. A cette vue, le philosophe se mit à chercher dans sa mémoire quelque belle phrase sur l'homme sauvage pendant que le naturaliste mit son fusil en joue prêt à faire feu. A ce mouvement, son camarade épouvanté lui dit: « Que faites-vous? et quelle exécrable pensée vous porte à assassiner ce malheureux sauvage, à priver sa famille de son appui? »

—J'ai besoin de la peau de ce sauvage répliqua le naturaliste, je vous assure que notre société royale m'adressera des actions de grâces de lui avoir montré un si bel Ourang-Outang.

—Vous prenez cet homme pour un Ourang-Outang mon ami? Mais de grâce considérez, je vous prie, quelles proportions dans ses membres quelle force dans son repos! quelle grâce dans la compagnie qui repose près de lui!

—C'est un Ourang-Outang! répondit le naturaliste.

—Regardez, reprit le philosophe, voilà ce pauvre homme qui s'éveille, voyez comme il lève les yeux au ciel en signe d'action de grâce; après quoi voyez comme il veut réveiller sa femelle mais celle-ci est un peu paresseuse, ce semble et paraît plongée dans le sommeil.

—C'est un Ourang-Outang et sa femme, répondit l'obstiné naturaliste.

—Et ces jeunes enfants, mon ami, voyez quelle vivacité dans cette démarche, et avec quelle instance ils demandent à manger, et comment leur père leur fait signe d'en aller chercher, comme c'est la coutume pour les peuples sauvages.

—C'est un Ourang-Outang, sa femme et ses petits, répondit toujours l'obstiné naturaliste en mettant son fusil en joue.

—Tenez, voyez-vous comme il s'indigne à présent, je ne sais pas ce que son épouse a pu lui dire, mais le voilà qui s'emporte. Bonté divine! quel gros bâton et quels coups? O le méchant homme! Vous voyez bien mon ami, qu'il n'est pas civilisé.

—S'ils bat sa femme si fort, répondit le naturaliste, je commence à croire que ce n'est pas un Ourang-Outang.

—Oui, il bat sa femme, et Dieu merci, voici ses enfants qui accourent. Oh le vilain homme! il arrache aux mains de ses pauvres petits le coco qu'ils venaient de cueillir et il le mange sans en rien donner à sa famille.

—Il est peut-être vrai que ce n'est pas un Ourang-Outang, reprit le naturaliste en baissant son fusil.

—Et voyez vous sa scélérate de femme! comme elle regarde de côté ce jeune sauvage qui se cache dans les broussailles, comme elle lui fait toutes sortes de figures agaçantes, pendant que son pauvre mari s'étend à raccommoder la cabane.

—Décidément, reprit le naturaliste ce ne sont pas là des Ourang-Outangs. Et il remit son fusil sur son épaule.

AVERTISSEMENTS.

M. J. BENOIT prévient tous ses amis et le public en général qu'il a à vendre dans sa BRASSERIE, à St Charles Village DEBARTZCH, 100 Barriques de bonne Bière (aïc forte) qu'il laissera pour le prix de dix piastres la Barrique prise sur les lieux. La Bière est bonne, Bien faite et parfaitement conservée. Les nombreuses personnes à qui il a déjà fourni de la bière en ont été satisfaites sous tous les rapports, et il peut donner l'assurance que celle-ci ne lui méritera pas moins l'encouragement du public.
St. Charles, 1 Aout 1833.

AVIS.

VOLÉ, dans la paroisse de St. Hilaire de Rouville, la nuit du 25 au 26 juillet un cheval appartenant à M. André Robert dit Lafontaine. Ce cheval a le poil rouge, la crinière noire et une patte de derrière blanche. Il est âgé de 7 ans. Le propriétaire récompensera généreusement celui qui pourra le lui faire retrouver.
Ceux qui pourraient lui en donner quelques informations sont priés de les adresser chez J. B. H. De Rouville Ecuyer à St. Hilaire De Rouville.
St. Hilaire De Rouville.—b.

LE SOUSSIGNÉ ayant été nommé Curateur à la Succession vacante de feu J. B. A. PARADIS, en son vivant de la Cité de Montréal, prie tous ceux qui ont des réclamations contre la dite Succession, de les lui présenter dûment authentiquées, et ceux qui sont endettés envers icelle, de lui payer sans délai le montant de leurs dettes.
A. PARADIS.
St. Charles 15 Aout, 1833.—r.

A VENDRE chez le soussigné, Cloches d'Eglise de poids 100 à 700 lbs. Chandelle de blanc de baleine, Chandelle de cire, Cire blanche en palattes, Huile de blanc de baleine, Huile d'Olive, Huile d'Angleterre double bouillie.
L. DE LAGRAVE.
Québec 5 juillet, 1833.—r.

A VENDRE.

UNE Terre située à Longueuil dans le chemin qui conduit au Bassin de Chambly, de la contenance de 24 arpens de front sur 40 de profondeur, bati de granges, étables, écurie, hangars etc.

—AUSSI—

Un arpent de terre à bois dans la seigneurie de Montarville; avec une récolte consistant à peuprés, en 200 minots de blé, 100 do. d'avoine, 50 do. de pois, 1000 bottes de foin etc. animaux, ménage etc. tout complet. S'adresser sur les lieux à, JOS. ARESSE dit SANSEFACON, ou à Frs. ARESSE dit SANSEFACON.
8 Aout, 1833.—r.

UN EXCELLENT ouvrier désirant trouver de l'emploi dans une partie qu'il entend fort bien, prévient tous les propriétaires de moulin à farine, à scie ou à carde, qu'ayant été longtemps employé dans des établissements de ce genre, il est à même de les diriger parfaitement, et qu'il désirerait être placé à la tête d'un moulin pour le conduire. Il peut fournir les meilleurs renseignements possibles sur sa moralité et sa capacité, soit comme meunier, soit comme constructeur de moulins. Il peut faire lui-même les moulanges et la charpente. Il peut aussi travailler dans la construction des ponts et de tout autre ouvrage de ce genre.
Les personnes qui désireraient l'employer, peuvent adresser leurs lettres au bureau de l'Echo du Pays.
St. Charles 19 juin 1833.—.

AVIS.—Le Soussigné informe les personnes de St. Charles ou des environs qui seraient dans le besoin et l'intention de bâtir, qu'il vient de s'établir à St. Charles Village DEBARTZCH, comme Briquetier et qu'il va commencer sans délai à fabriquer et à vendre de la brique pour les bâtisses. Il recommande beaucoup cette manière de construire qui, sans être coutreuse, offre une solidité et un agrément bien supérieur à ceux des maisons de bois. La brique sera bien faite et de nature à durer longtemps.
F. TRIBUS CANTARA.
St. Charles 27 mai, 1833.

MR. ABRAHAM HILLIKER, prévient le Public qu'il a en vente un bel assortiment de Pierres de Marbre pour Tombeaux et Monuments et qu'il se chargera de les livrer avec tel emblème ou inscription que l'on pourra désirer; il tient aussi des morceaux de marbre pour devant de cheminées foyers, et pour tout usage quelconque, à des prix très modérés.
Les personnes qui en désireraient sont priées de s'adresser au Docteur FRS. DUVERT à St. Charles Village Debartzch, qui leur donnera les renseignements nécessaires.

AVIS.

LES affaires conduites jusqu'à ce jour sous les noms et raison d'E. R. FABRE & Cie. seront continuées par les soussignés sous ceux de Fabre Perrault & Cie.
E. R. FABRE,
L. PERRAULT.

Montréal, 4 Juillet 1833.—a.

LIBRAIRIE CANADIENNE.

LES Soussignés ont dernièrement reçu leur assortiment de Livres de Théologie et de Piété, avec quelques uns de littérature choisie; le catalogue général est sous presse et paraîtra très incessamment.

—AUSSI—

A vendre, papier à écrire, à imprimer, à enveloppe, de bonne qualité, cahiers, livres de comptes, registres, faits en tout genres, d'après ordre, et promptement, toute espèce de fourniture d'école à 1/2. Ils viennent de monter une Imprimerie qui ne le cède à aucune dans le pays, tant sous le rapport de la variété que sous celui de la quantité des caractères. Ils peuvent maintenant exécuter, dans le meilleur goût, à court avis et à des termes raisonnables, toute espèce d'ouvrages typographiques, notamment: livres, pamphlets, affiches, cartes d'adresse, invitations funéraires, catalogues, blancs pour les Notaires et Avocats, etc, en français ou en anglais.
FABRE, PERRAULT & Cie.
—Juillet 1833.—a.

AVIS.—On désirerait avoir un homme actif et intelligent qui voulut tenir des chevaux et voitures de louage. (Livery stable) on peut lui promettre qu'il rencontrerait ici tout l'encouragement qu'il pourrait désirer. Les besoins nombreux et journaliers en ce genre, répondent d'avance qu'une personne qui aurait de bons chevaux et de bonnes voitures réussirait parfaitement bien. En donnant des sûretés, on trouvera toutes les avances nécessaires.
Comme on désirerait aussi voir établir une ligne de diligences régulières (stages) de St. Hyacinthe à Varennes, si la même personne voulait aussi se charger de cette entreprise qui offre des bénéfices assurés, elle trouverait ici toutes les avances dont elle aurait besoin, moyennant des sûretés convenables.
24 juillet 1833,

A VENDRE PAR

J. W. DUNSCOMB,

Rue St. François Xavier.

Les articles actuellement en débarquement du Brick Sarah, de St Jean, Terre-Neuve.
15 tonnes de bon rum de l'île de la Jamaïque,
20 do. de melasse d'une qualité supérieure,
5 pipes,
5 barriques } de Vin de Bénécario,
10 quarts }
30 quarts de hareng,
10 do. de saumon,
5 quarts contenant 1000 peaux de veau marin, (dos bleu)
44 do. belle huile de veau } de grandeur dif-
marin, } férente, de 25 à
68 do. pale do. do. } 120 gallons cha-
36 do. morue. } que.
(Du Donald de la Trinité.)
318 barriques de cassonade,
3 tierces do. do.
50 barils do. do.
50 tonnes de rum des Isles Sous-le-Vent.
22 do. melasse.

—AUSSI—

D'autres Importations.

3 pipes de Vin de Port supérieur
54 quarts do. do.
Le tout sera vendu à des conditions libérales.
Montréal, 1 Aout 1833.—i

LE SOUSSIGNÉ prévient ses amis et le public en général qu'il est maintenant résident au village de Bortonville de St. Césaire, seigneurie de l'hon. P. D. Debartzch, et qu'il offre à vendre en son magasin, au prix de Montréal, un assortiment complet de marchandises sèches, liqueurs, fers de toutes sortes, draps fins et communs, hardes faites pour les hommes, et quantité d'autres objets dont le détail serait trop long.
Md. Casavant informe les dames, qu'elle a aussi un assortiment général de chapeaux de toutes sortes, à grand marché, et beaucoup d'autres articles à l'usage des dames.
J. B. CASAVANT.
St. Césaire 25 mai, 1833.—y.

AVIS.

LE SIEUR PLANTE prévient le public que le Moulin à Cardes dont il avait annoncé la construction, est maintenant fini et achevé, et qu'il sera immédiatement prêt à commencer ses travaux. Il prie toutes les personnes de St. Charles et des paroisses environnantes de vouloir bien le favoriser de leur confiance, et leur donne l'assurance que ses ouvrages seront faits avec une exactitude et une perfection qui ne leur laissera rien à désirer, et qu'il sera, pour le prix, aussi accommodant que possible.
Pour faciliter les personnes qui voudraient lui donner de l'ouvrage, il les prévient qu'il travaillera à crédit jusqu'à la moisson, pour tous ceux à qui cela pourrait convenir.
Ceux qui habitent de l'autre côté de la rivière pourront traverser gratis pour venir à son moulin, le Sieur Plante ayant pris des arrangements à cet effet.
St. Charles, 8 Mai 1833.

LE Soussigné annonce qu'il a à vendre, une CHAUDIÈRE de plomb pour chapelier pesant 4 quintaux environ et de la contenance de neuf places. Cette Chaudière est presque entièrement neuve et sera vendue à un prix très modéré.

—AUSSI—

150 caisses de Bardeau garanti.
SIMON T. L'ESPÉRANCE.
La Présentation, le 7 Mai 1833.

MR. FORTIN. Imprimeur de l'Echo du pays informe le public qu'il tient en vente un assortiment de livres de dévotion d'instruction, tels que:—Paroissien-romain, petit paroissien, cantiques, imitation de Jesus, Christ. &c. Alphabet, Calendriers, Almanachs, &c. Tous à des prix très modérés. Mr. Fortin se chargera d'exécuter tout ouvrage d'impression, tel que livres, registres, contrats &c. Et il espère que le public sera satisfait de son exécution et de la modicité de ses prix.
St. Charles, 28 Fev. 1833.

TRAITÉ SUR LES LOIS CIVILES DU BAS-CANADA.

LE SECOND VOLUME de cet Ouvrage vient d'être publié, et est prêt à être délivré aux souscripteurs. Ceux qui n'ont pas encore reçu le premier VOLUME, voudront bien s'adresser au Bureau de la Minerve à Montréal, où il leur sera délivré ainsi que le Second Volume, à Québec au Bureau du Canadien et à St. Charles au Bureau de l'Echo du Pays.

LE SOUSSIGNÉ, menuisier et charbonnier St. Charles Village Debartzch, prévient le public, qu'il a à vendre, en ce moment, un joli assortiment de voitures d'été, Cabriolets, petites Charettes et autres; il tient aussi des meubles, tel que: Couchettes, Bureaux, Commodes, et en général tous les meubles nécessaires dans un ménage. Il se chargera de toutes les commandes relatives à son métier, comme aussi de peindre les voitures, et autres objets. Le tout avec goût et à des prix modérés. Il donnera toute facilité aux acheteurs, et prendra en payement toute sorte de marchandises.
St. Charles, 7 Mars, 1833. D. VALLIÈRE.

LE SOUSSIGNÉ prévient respectueusement ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir dans le village DEBARTZCH, une bonne AUBERGE où il recevra les voyageurs, et les traitera avec le plus grand soin. Ses boissons et toutes ses consommations seront de la meilleure qualité. Il a de bonnes écuries et une remise très spacieuse.—y
D. VALLIÈRE.
St. Charles, 27 Mai, 1833.

AVIS.

M. G. Graff, maître d'écriture à St. Hyacinthe, a l'honneur d'informer les jeunes messieurs du village et de ses environs, qu'il commencera à donner des leçons privées le 1er Juillet prochain; il espère par son assiduité et l'excellence de ses principes et de son jeu mériter leur encouragement. Pour renseignements, s'adresser au,
Dr. P. de LABRUÈRE.
24 Juin 1833.—y

A VENDRE, un superbe emplacement de 72 pieds de front sur 120 de profondeur, situé à St. Pie presque en face de l'Eglise. Entre les propriétés de MM. Bérichon d'un côté et J. B. Labatte de l'autre, et le chemin public. On vendra en même temps tout le bois nécessaire pour la construction d'une maison de 36 pieds sur 24; ce bois est rendu sur les lieux.
S'adresser pour les conditions au Bureau de l'Echo, ou au propriétaire M. LAFORCE instituteur à St. Denis.
—22 Aout, 1833.—b. m.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'ECHO DU PAYS se publie une fois par semaine, tous les Jours; le prix de la souscription est de 14 Chelins par an, y compris les frais de poste. Les Souscripteurs qui voudraient nous faire parvenir le montant de leur abonnement sont priés de le faire tenir aux Agents ci-après désignés.

- | | |
|---------------------------------|---------------------|
| MM. FABRE & CIE..... | Montréal. |
| J. A. THERIEN, Ecr..... | L'Assomption. |
| ZEPH. PEPIN, Ecr..... | St. Jacques. |
| FRS. RENAULT, Ecr..... | St. Esprit. |
| MM. J. TURGEON & FRERES, | Terrebonne. |
| C. COURTEAU, ECR. M. P. P..... | St. Roch. |
| C. GERMAIN, ECR..... | S. Vincent de Paul |
| J. B. DUMOUCHELLE, ECR..... | St. Benoit. |
| MM. BARREILLE & AUMONT, | Bytown. |
| JOS. RASCETTE, ECR..... | Vaudreuil. |
| C. LA ROCQUE, ECR..... | Rigaud. |
| ET. ROY, ECR..... | Soulanges. |
| N. C. WALLING, ECR..... | Châteauguay. |
| M. HEBERT, ECR..... | La Prairie. |
| P. WEILBRENNER, ECR..... | Boucherville. |
| L. A. ROBITAILLE, ECR..... | Varennes. |
| P. MENARD, ECR..... | Verchères. |
| A. C. L. DUPLESSIS, ECR..... | Contrecoeur. |
| DR. T. KIMBER,..... | Chambly. |
| ED. VINCELLETTE, ECR..... | St. Albanase. |
| E. SOUPRAS, ECR..... | St. Mathias. |
| DR. P. DAVIGNON,..... | St. Marie. |
| J. B. SENECALE, ECR..... | St. Jean Baptiste. |
| W. U. CHAFFERS, ECR..... | St. Césaire. |
| P. C. PHANEUF, ECR..... | St. Damas. |
| P. MARCOUX, ECR..... | St. Pie. |
| DR. P. DE LABRUÈRE,..... | St. Hyacinthe. |
| M. SIMÉON MARCHESEAU, | St. Ours. |
| M. OL. CHAMARD,..... | St. Denis. |
| M. CHS. GOVIN,..... | Sorel. |
| —TRANCHONTAGNE, ECR. | Berthier |
| DOCTEUR BOUCHER,..... | Kildare. |
| —ST. ANTOINE, ECR N. P..... | Maskinongé. |
| M. PRÉ. HUBERT, FILS,..... | Yamachiche. |
| M. CHS. GIBROUX,..... | Nicolet. |
| F. A. NOISEUX,..... | Trois-Rivières. |
| M. J. E. LANOUCETTE, P. M.... | Champlain. |
| M. ET. F. ROBITAILLE,..... | Québec. |
| M. R. BOURDAGES,..... | St. Thomas. |
| M. B. FORTIN, ECR. M. P. P..... | Islet-Bonsecours. |
| J. ET. ESCHENBACH,..... | S. Roch des Aulnes. |
| A. DIONNE, ECR. M. P. P..... | Kamouraska. |
| ET. MICHAUD, ECR..... | St. André. |

A. C. FORTIN,
Imprimeur et Propriétaire.